

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 31	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 4 juin 2019

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 11 juin 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-06-11-BD-5.3 :

Recrutement d'un administrateur systèmes et bases de données au sein de la Direction des Systèmes d'information par voie contractuelle.

Rapporteur : Monsieur Jean-François SCHMITT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 3-3 alinéa 2 et 3-4 II),
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 avril 2004 relative à la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire,
VU la déclaration de vacance de poste au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

DECIDE de recruter un administrateur Systèmes et Bases de données rattaché à la Direction des Systèmes d'Information de Metz Métropole par voie contractuelle, en raison des besoins spécifiques de la Direction et de la nature de la mission, selon les conditions suivantes :

Missions :

- Assurer le maintien en condition opérationnelle des infrastructures systèmes et bases de données, messagerie, et passerelles de filtrage,
- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données des collectivités,
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des serveurs, bases de données, logiciels et progiciels.

Rémunération :

Traitement indiciaire : l'agent percevra un traitement indiciaire correspondant à l'Indice Brut : 512 auquel viendront s'ajouter l'indemnité de résidence et l'indemnité de difficultés administratives. L'intéressé pourra percevoir tout ou partie du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi que les compléments de rémunération prévus par la délibération du District de l'Agglomération Messine du 18 décembre 1995.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le candidat retenu pour ce poste un contrat de travail selon les conditions précitées à compter du 1^{er} juillet 2019.

Pour extrait conforme
Metz, le 12 juin 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte
057-200039865-20190611-06-2019-DB5-3-DE

Numéro de l'acte : 06-2019-DB5-3
Date de décision : mardi 11 juin 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Recrutement d'un administrateur systèmes et bases de données au sein de la Direction des Systèmes d'Information par voie contractuelle
Classification : 4.2 - Personnel contractuel
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/06/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190611-06-2019-DB5-3-DE
Document principal : 42_AC-5-3.pdf

Historique :

13/06/19 08:56	En cours de création	
13/06/19 08:57	En préparation	Catherine DELLES
13/06/19 09:11	Reçu	Catherine DELLES
13/06/19 09:13	En cours de transmission	
13/06/19 09:14	Transmis en Préfecture	
13/06/19 09:37	Accusé de réception reçu	